

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1269

présenté par  
M. Véran

-----

**ARTICLE 26**

I. – À l’alinéa 30, la référence :

« 1° du II de l’article L. 162-22-19 »

est remplacée par la référence :

« II de l’article L. 162- 23-8 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 31, la référence :

« II de l’article L. 162- 23-8 »

est remplacée par la référence :

« 1° du II de l’article L. 162-22-19 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel (erreur de référence).